



**RÉFÉRENTIEL**  
**CQP**

*Commission Paritaire  
Nationale des Services  
de l'Automobile*

# [ RÉFÉRENTIEL ]

Certificat de Qualification Professionnelle



## "MECANICIEN CYCLES"

---

Inscription RNCP :

Mode d'accès :

Formation continue salariés, contrat de professionnalisation,  
demandeurs d'emploi POEC et hors POEC et VAE



# SOMMAIRE RÉFÉRENTIEL

Certificat de Qualification Professionnelle



## Mécanicien Cycles

→	Préambule.....	1
→	Organisation des référentiels.....	3
→	Informations sur le référentiel CQP.....	5

### REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

→	Extrait de la fiche de qualification RNQSA.....	9
→	Interface activités / unités de compétences / blocs de compétences.....	11

### REFERENTIEL DE CERTIFICATION

→	Conditions de certification pour les salariés en formation continue.....	15
→	Conditions de certification pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC.....	15
→	Conditions de certification pour les candidats en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploi (hors POEC).....	23
→	Conditions de certification pour les candidats en VAE.....	25

### REFERENTIEL DE FORMATION

→	Cadre de la formation.....	29
→	Parcours de la formation.....	31

### ANNEXES

→	Fiche de qualification du RNQSA.....	35
→	Règles générales d'accès à la certification.....	37



# PREAMBULE

## **1. Le Certificat de Qualification Professionnelle<sup>1</sup>**

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification délivrée par la Branche et élaborée en réponse aux besoins des professionnels des services de l'automobile. Chaque CQP est créé ou renouvelé par décision de la commission paritaire nationale (CPN).

L'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) gère l'ensemble du dispositif CQP<sup>2</sup>.

## **2. L'accès au CQP**

Les CQP sont accessibles après un parcours de formation, pour des salariés comme des demandeurs d'emploi, par la voie du contrat de professionnalisation ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour l'accès au CQP par la voie de la VAE, l'intéressé peut engager sa démarche dès lors qu'il a été préalablement déclaré recevable.

Selon les dispositions de l'accord paritaire national du 20 janvier 2004, complété par l'avenant du 28 avril 2011 et l'avenant 71 du 3 juillet 2014 relatif aux certificats de qualification professionnelle, le dispositif des CQP s'adresse aux personnes suivantes :

- jeunes de 16 à 25 ans ainsi qu'adultes éligibles à un dispositif de formation en alternance de durée suffisante ;
- salariés de la branche, dans le cadre du congé individuel de formation ;
- salariés de la branche, dans le cadre de l'engagement pris par l'entreprise tel que prévu au 1er alinéa de l'article 3-02 b) ou 3B-02 b) de la convention collective ;
- salariés de la branche, dans le cadre d'actions de formation professionnelle continue à l'initiative de l'entreprise ou à l'initiative individuelle du salarié, autres que celles visées au tiret précédent ;
- personnes issues de la profession, en recherche d'emploi, et souhaitant acquérir une qualification propre et faciliter leur réinsertion ;
- salariés ou demandeurs d'emploi, relevant d'un autre secteur d'activité, et souhaitant une reconversion professionnelle dans la branche des services de l'automobile, et notamment publics visés au 3° de l'article L 6325-1 du code du travail.

## **3. Les organismes préparant aux CQP**

Les organismes préparant aux CQP font l'objet d'une habilitation délivrée par l'ANFA. Le cahier des charges d'habilitation, disponible sur le site de l'ANFA ou auprès de ses services, en définit les modalités.

---

<sup>1</sup> Accord paritaire national du 20 janvier 2004 complété par les avenants du 28 avril 2011 et du 3 juillet 2014.

<sup>2</sup> Accord paritaire national du 26 janvier 2011 relatif aux activités et aux missions de l'ANFA.

#### **4. Les enjeux de la rénovation des CQP**

Suite à la réforme de la formation professionnelle de 2014, et des accords de branche du 3 juillet 2014, les référentiels des CQP de la branche des services de l'automobile ont fait l'objet d'une rénovation importante, dont les enjeux étaient :

- de favoriser l'accessibilité des CQP en proposant des blocs et unités de compétences compatibles avec des actions de formation courtes (14h, 21h ou 28h), et avec le nombre d'heures acquises chaque année au titre du compte personnel de formation (soit 24h),
- de développer la mobilité en favorisant un système d'équivalences par blocs et/ou unités de compétences au sein des CQP d'une même filière mais également entre les CQP de filières différentes.

# ORGANISATION DES REFERENTIELS

Le CQP est composé de trois référentiels :

## → Un référentiel d'activités et de compétences professionnelles :

Il décrit les activités, blocs de compétences et unités de compétences. Il est constitué en miroir de la fiche de qualification visée et se décline comme suit :

- le descriptif de l'activité telle que décrite dans la fiche de qualification du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA)
- une interface avec :
  - l'intitulé de la qualification (dénomination de la qualification visée),
  - les unités de compétences associées aux activités. Elles représentent la compétence visée par l'activité et correspondent chacune à la plus petite unité pouvant faire l'objet d'une reconnaissance certificative,
  - les unités de compétences sont regroupées de façon cohérente et homogène dans des blocs de compétences.

## → Un référentiel de certification :

Un document unique concernant les règles générales d'accès à la certification, validé par les partenaires sociaux de la branche, figure en annexe de ce référentiel.

Pour compléter ce document, ce référentiel contient un référentiel de certification qui décrit les cas spécifiques de certification de ce CQP pour chacune des voies d'accès.

Pour la formation continue : Il précise les savoirs associés exigés pour l'obtention de chaque unité de compétences constitutive des blocs et donc du CQP. Ces deux éléments sont réunis sous le terme de savoirs associés.

Il indique aussi, le cas échéant, les situations particulières qui dérogent aux règles générales d'accès à la certification.

Pour les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC), l'évaluation se fera par bloc de compétences, sur la base des savoirs associés.

Pour les contrats de professionnalisation et demandeurs d'emploi (hors POEC), il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation et décrit les modalités d'évaluation (questionnaire, mise en situation, étude de cas...)

Pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation

## → Un référentiel de formation :

Conformément aux accords paritaires, il précise pour les contrats de professionnalisation la durée de la formation et ses caractéristiques.

**Les objectifs et contenus de formation préconisés ne sont pas détaillés dans ce référentiel, ils font l'objet d'un document séparé, nommé cahier des charges de la formation.**



# INFORMATIONS SUR LE REFERENTIEL CQP

Le référentiel du CQP "Mécanicien Cycles" a été validé par la CPN de Janvier 2016  
Il remplace la précédente version du référentiel datant de Janvier 2015.

Les principales modifications portent sur les éléments suivants :

- Une identification des compétences sous la forme de blocs et unités
- La prise en compte des évolutions du métier
- Les modalités d'évaluation pour les candidats salariés en formation continue ou demandeurs d'emploi dans le cadre de POEC :
  - o Les compétences sont évaluées par un outil d'évaluation mis à disposition par l'organisme évaluateur habilité par l'ANFA
- Les épreuves d'évaluation pour les candidats en contrat de professionnalisation

Il est applicable par tous les organismes de formation habilités par les services de l'ANFA à partir de Janvier 2016.

Ce référentiel prévoit l'accès du CQP "Mécanicien Cycles" par :

- La formation continue pour les salariés
- La formation pour les demandeurs d'emploi
- La formation dans le cadre du contrat de professionnalisation
- La validation des acquis de l'expérience



# REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Mécanicien Cycles"





# MECANICIEN CYCLES

(Extrait de la fiche de qualification A.3.5 - RNQSA 2015)

→ **Intitulé de la qualification :**

Mécanicien cycles

→ **Objet de la qualification :**

Réalisation d'activités de maintenance des cycles.

→ **Contenu de la qualification :**

A - Activités techniques :

- Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et périodique des cycles.  
Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies. Elles peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.
- Assemblage et réglage des cycles neufs et occasions, visant la préparation à la route.
- Réalisation d'interventions d'un premier niveau de complexité portant sur les vélos à assistance électrique (VAE, vélomoteur...).

B - Organisation et gestion de la maintenance :

B.1 - Organisation de la maintenance :

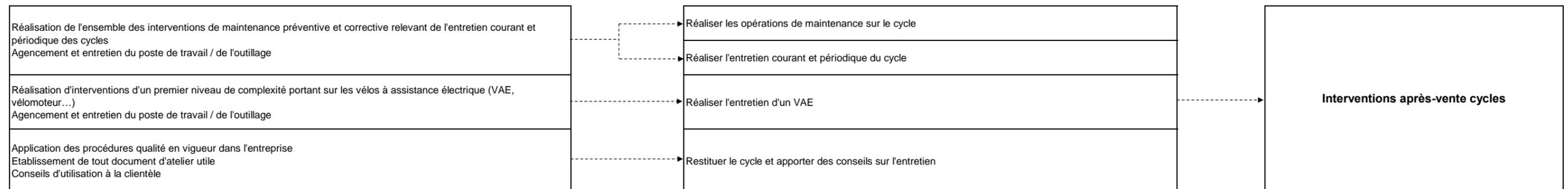
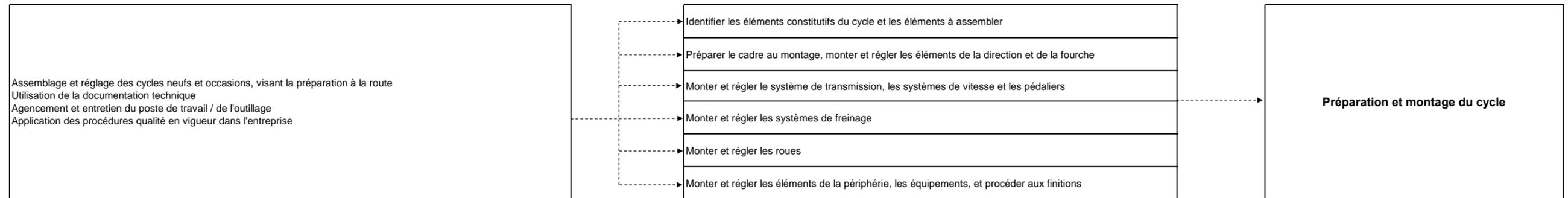
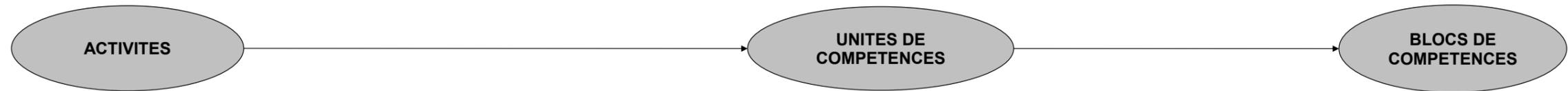
- . utilisation de la documentation technique,
- . agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage,
- . application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de la maintenance :

- . établissement de tout document d'atelier utile,
- . conseils d'utilisation à la clientèle.



## CQP MÉCANICIEN CYCLES





# REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Mécanicien Cycles"





## **CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les salariés en formation continue**

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) décrivent les conditions d'accès à la certification ainsi que les conditions d'évaluation des unités de compétences pour les salariés en formation continue.

En complément de ces règles générales, ce référentiel décrit en page suivante, pour chacune des unités de compétences constitutives du CQP, les savoirs associés précisant le contour de la compétence visée par l'unité et servant de cadre à l'évaluation.

S'agissant de l'entretien de narration d'activité devant le jury, pour le CQP "Mécanicien Cycles", il sera d'une durée de 30 minutes maximum et portera sur l'appréciation des compétences clés suivantes :

- Préparer et monter le cycle
- Réaliser les opérations d'entretien et de maintenance sur le cycle

Des grilles d'appréciation construites par l'ANFA seront mises à la disposition du jury.

## **CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC**

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) décrivent les conditions d'accès à la certification ainsi que les conditions d'évaluation des blocs de compétences pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC.

En complément de ces règles générales, ce référentiel décrit en page suivante, les savoirs associés précisant le contour de la compétence visée et servant de cadre à l'évaluation.

L'entretien de narration d'activité devant le jury se déroulera dans les mêmes conditions que pour les salariés en formation continue.



# **SAVOIRS ASSOCIES AUX UNITES DE COMPETENCES**

## **BLOC DE COMPETENCES : PREPARATION ET MONTAGE DU CYCLE**

### **Unité de compétences : Identifier les éléments constitutifs du cycle et les éléments à assembler**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître le système métrique et les conversions (filetage boîtier pédalier, le pivot des fourches, ...)	Savoir identifier les anomalies ou les chocs sur le cadre
Connaître les principales grandeurs électriques	Savoir identifier les anomalies de réception (nombre de produits réceptionnés, nombre de pièces...)
Connaître les familles de produits (VTT, vélo de route...), les différentes gammes et leurs compatibilités	Savoir identifier les anomalies sur un bon de livraison
Connaître les différents points de contrôle	Savoir relever les manquants et en référer à sa hiérarchie
Connaître la réglementation en vigueur sur la préparation et montage d'un cycle	Savoir appliquer les éléments réglementaires liés au décret
Connaître les équipements de protection individuels	Savoir préparer son poste de travail
Connaître les règles et techniques de gestion du temps	Savoir organiser et optimiser ses temps d'intervention

### **Unité de compétences : Préparer le cadre au montage, monter et régler les éléments de la direction et de la fourche**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître le système métrique et les conversions (filetage boîtier pédalier, le pivot des fourches, ...)	Savoir identifier les anomalies ou les chocs sur le cadre
Connaître les principales grandeurs électriques	Savoir appliquer les éléments réglementaires liés au décret N°95-937 du 24 août 1995
Connaître les familles de produits (VTT, vélo de route...), les différentes gammes et leurs compatibilités	Savoir préparer un cadre au montage (taraudage et dressage de la boîte de pédalier, surfaçage de la douille de direction...)
Connaître les différents points de contrôle	Savoir monter un jeu de direction
Connaître les deux types de fourches (à suspension, rigide)	Savoir déterminer la longueur du pivot de fourche
Connaître les fonctions trigonométriques	Savoir déterminer la longueur de la chaîne de direction
Connaître la méthodologie de montage du jeu de direction	Savoir déterminer la bonne longueur de la fourche (de la suspension)
Connaître les principes de pression et de forces (loi de Pascal, bars/PSI)	Savoir déterminer la bonne pression de la fourche
Connaître les règles d'hygiène, de sécurité (EPI,...) et de protection de l'environnement	Savoir organiser et entretenir son poste de travail
Connaître les sites professionnels permettant la recherche documentaire	Savoir optimiser ses temps d'intervention

**Unité de compétences : Monter et régler le système de transmission, les systèmes de vitesses et les pédaliers**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître les deux systèmes de vitesse (mécanique et électrique / classique (dérailleur) et intégrés	Savoir monter et régler les éléments (les dérailleurs et les commandes)
Connaître les familles et les différentes gammes de systèmes de changement de vitesse	Savoir monter les systèmes de changement de vitesse
Connaître la méthodologie de montage et de réglage d'un système de vitesse	Savoir contrôler l'alignement de la patte de dérailleur
Connaître les principes de montage et de réglage des systèmes de réglages intégrés	Savoir monter une chaîne
Connaître le système métrique et les conversions (filetage boîtier pédalier, le pivot des fourches, ...)	Savoir déterminer la longueur de la chaîne en fonction du nombre de vitesses
Connaître les compatibilités entre le nombre de vitesses et la largeur de chaîne	Savoir détecter les points durs sur la chaîne
Connaître les deux principales méthodologies de mise à longueur d'une chaîne	Savoir monter un boîtier et un jeu de pédaliers
Connaître les différents standards de boîtes de pédaliers	Savoir appliquer la bonne méthodologie de montage en fonction du boîtier
Connaître les différents montages de boîtiers de pédaliers et la méthodologie qui s'applique	Savoir régler un boîtier
Connaître les règles d'hygiène, de sécurité (EPI,...) et de protection de l'environnement	Savoir organiser et entretenir son poste de travail
Connaître les sites professionnels permettant la recherche documentaire	Savoir optimiser ses temps d'intervention

**Unité de compétences : Monter et régler les systèmes de freinage**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître la mécanique des fluides	Savoir adapter le disque en fonction de la pratique
Connaître les principes de pressions, de forces,...	Savoir appliquer la méthodologie de montage et de réglage des systèmes de freinage
Connaître le système métrique et les conversions (filetage boîtier pédalier, le pivot des fourches, ...)	Savoir positionner les patins en fonction du système de freinage
Connaître les principes de pression et de forces (loi de Pascal, bars/PSI)	Savoir choisir les bons câbles, gaines, durits, en fonction du type de vélo
Connaître les différents systèmes de freinage (à galets, à tambours, classique (v-brack), à double pivot, etc.)	Savoir centrer les étriers pour assurer la symétrie du freinage
Connaître les standards de diamètre des disques et de fixation des disques	Savoir respecter le sens de montage
Connaître la méthodologie de montage et de réglage pour chaque type de freinage	Savoir purger les freins
Connaître les règles d'hygiène, de sécurité (EPI,...) et de protection de l'environnement	Savoir organiser et entretenir son poste de travail

### Unité de compétences : Monter et régler les roues

Connaissances	Savoir-faire
Connaître la géométrie du cercle (calcul de diamètre,...)	Savoir appliquer les règles de montage
Connaître les fonctions trigonométriques (cosinus, sinus, tangente,...)	Savoir utiliser un logiciel de calcul de longueur des rayons
Connaître les principes de fonctionnement et les différentes méthodes de montage	Savoir contrôler et régler la roue (voile, saut, déport)
Connaître les compatibilités des cassettes et des roues libres par rapport au nombre de vitesses	Savoir monter une roue libre
Connaître les notions de pression, bars / PSI	Savoir monter une cassette
Connaître la méthodologie de montage des roues sur un cadre	Savoir monter un pneu classique et tubeless
Connaître les règles d'hygiène, de sécurité (EPI,...) et de protection de l'environnement	Savoir utiliser un tensiomètre
Connaître les sites professionnels permettant la recherche documentaire	Savoir organiser et entretenir son poste de travail
Connaître la norme ETRTO relative aux jantes et pneumatiques	

### Unité de compétences : Monter et régler les éléments de la périphérie, les équipements, et procéder aux finitions

Connaissances	Savoir-faire
Connaître la réglementation en vigueur sur le montage d'un cycle	Savoir lire une fiche de côtes et en déduire les mesures
Connaître les sanctions administratives et pénales en cas d'irrespect de la réglementation	Savoir monter et régler les éléments de la périphérie (selle, guidon, potence, ruban de cintre...) en fonction des côtes biomécaniques fournies
Connaître les normes de certification d'un vélo classique et de VAE	Savoir monter les éléments de sécurité et les accessoires visuels et sonores
Connaître les critères qualité de son entreprise en termes de présentation	Savoir appliquer les règles de présentation en magasin
Connaître les différents équipements susceptibles d'être montés sur le cycle	Savoir lire une notice de montage pour monter les équipements
Connaître les règles d'hygiène, de sécurité (EPI,...) et de protection de l'environnement	Savoir appliquer la méthodologie de montage des éléments
Connaître les sites professionnels permettant la recherche documentaire	Savoir organiser et entretenir son poste de travail

## **BLOC DE COMPETENCES : INTERVENTIONS APRES-VENTE CYCLES**

### **Unité de compétences : Réaliser les opérations de maintenance sur le cycle**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître les règles de montage et les conséquences d'un mauvais montage	Savoir faire des essais et identifier le dysfonctionnement
Connaître les signes de dysfonctionnement d'un système	Savoir démonter et remonter un système, une pièce en respectant la compatibilité
Connaître les principales causes de dysfonctionnement	Savoir changer les pièces usées ou qui dysfonctionnent
Connaître les différents systèmes (de freinage, etc.), les composants et leur fonctionnement	Savoir remettre le vélo en sécurité
Connaître la réglementation en vigueur sur le montage d'un cycle	Savoir identifier d'autres problématiques non identifiées par le client
Connaître les clauses de prise en charge et d'exclusion de la garantie	Savoir consulter les notices de montage et les sites de constructeurs
Connaître la procédure de contrôle et de recherche de panne (gamme opératoire)	Savoir identifier si le dysfonctionnement provient d'un vice de fabrication ou d'une mauvaise utilisation
Connaître les règles de stockage des produits dangereux (batterie, liquide de frein....)	Savoir contrôler d'alignement d'un cadre (visuellement et avec outil)
Connaître les règles d'hygiène et de sécurité (EPI, ...)	Savoir appliquer les règles de sécurité relative aux caractéristiques des produits stockés (batterie, fluide...)
	Savoir renseigner les documents de l'atelier (OR, ...)
	Savoir optimiser ses temps d'intervention

### **Unité de compétences : Réaliser l'entretien courant et périodique du cycle**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître les points de contrôle	Savoir contrôler et apprécier l'usure des pièces (freins, suspension, transmission, pneus, câblages, ...) de manière méthodique
Connaître les normes (en termes d'usure) techniques	Savoir contrôler les réglages
Connaître les outils de contrôle	Savoir utiliser les outils de contrôle
Connaître les différents systèmes (de freinage, etc.) et les composants	Savoir appliquer les règles de sécurité relative aux caractéristiques des produits stockés (batterie, fluide...)
Connaître les pièces d'usure	Savoir organiser et entretenir son poste de travail
Connaître les procédures d'entretien (méthodes de purge, ...)	Savoir optimiser ses temps d'intervention
Connaître les règles d'hygiène, de sécurité (EPI,...) et de protection de l'environnement	

**Unité de compétences : Réaliser l'entretien d'un VAE**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître les systèmes d'assistance électrique au pédalage (types de batterie, procédure de mise en charge, fonctionnement et emplacement des capteurs,...)	Savoir remplacer les éléments défectueux selon les préconisations et spécificités constructeur (moteur, connecteurs, fusibles, batterie, ...)
Connaître le principe du courant électrique, les notions de résistance, tension,...	Savoir lire les schémas et notices
Connaître les règles d'hygiène, de sécurité (EPI,...) et de protection de l'environnement	Savoir organiser et entretenir son poste de travail
	Savoir optimiser ses temps d'intervention

**Unité de compétences : Restituer le cycle et apporter des conseils sur l'entretien**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître les périodicités de contrôle d'un cycle et de remplacement des pièces	Savoir adapter son langage technique au client
Connaître les types de produits, les gammes et leurs utilisations	Savoir justifier ses interventions au client
Connaître les principes de la communication (technique d'écoute active, reformulation, etc.)	Savoir expliquer une intervention et formuler un conseil d'utilisation et d'entretien
	Savoir proposer des interventions complémentaires
	Savoir communiquer avec un client
	Savoir renseigner les documents de l'atelier (OR, facture, ...)



# CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les candidats en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploi (hors POEC)

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) prévoient que chaque référentiel décrive les modalités d'évaluation de chacun des blocs de compétences du CQP visé.

On trouvera donc ci-dessous le descriptif des conditions d'évaluation de chacun des blocs de compétences.

S'agissant de l'entretien de narration d'activité devant le jury, celui-ci se déroulera dans les mêmes conditions que pour les salariés en formation continue (cf. page 15).

Pour sa délibération le jury disposera également d'une grille d'appréciation du parcours du candidat en entreprise, renseignée conjointement par le tuteur entreprise et le formateur, suivant la grille proposée par les services de l'ANFA.

<b>Bloc de compétences : Préparation et montage du cycle</b>			
<b>Critères</b>	<b>Modalités évaluation</b>	<b>Durée</b>	<b>Evaluateur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le cadre est contrôlé et préparé au montage</li> <li>▪ Le groupe et les éléments du périphérique sont montés et réglés correctement</li> <li>▪ La méthodologie de montage des éléments du cycle est adaptée</li> <li>▪ Les différents réglages sont réalisés</li> <li>▪ Les contrôles garantissant la sécurité de l'utilisateur sont réalisés</li> <li>▪ Les finitions sont réalisées conformément aux normes en vigueur</li> <li>▪ L'intervention est réalisée de manière méthodique et organisée</li> <li>▪ L'intervention est réalisée dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en situation portant sur le montage et le réglage d'un cycle à partir d'un cadre nu.</li> </ul> <p>Sur la base d'une grille d'évaluation fournie par l'ANFA</p>	<b>3 heures</b>	<b>Formateur</b>

## Bloc de compétences : Interventions après-vente cycles

Critères	Modalités évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La cause du dysfonctionnement du cycle est déterminée de manière méthodique</li><li>▪ L'ordre de réparation est rédigé conformément aux exigences réglementaires</li><li>▪ La remise en état du cycle est réalisée en fonction du diagnostic effectué</li><li>▪ Les différents réglages sont réalisés correctement</li><li>▪ L'intervention est réalisée de manière méthodique et organisée</li><li>▪ L'intervention est réalisée dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en situation portant sur la remise en état d'un cycle présentant un ou plusieurs dysfonctionnements</li></ul> <p>Sur la base d'une grille d'évaluation fournie par l'ANFA</p>	<b>1 h 30</b>	<b>Formateur</b>

# CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les candidats en VAE

Afin d'obtenir le CQP "Mécanicien Cycles" le candidat doit valider les blocs de compétences constitutifs du CQP (cf. interface page 11).

Le candidat inscrit dans un parcours VAE renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP "Mécanicien Cycles".

Ce dossier constitue un support pour la validation et pour l'entretien devant le jury. L'entretien devant le jury sera d'une durée de 1h30 maximum.

Le jury évaluera les candidats, pour chacun des blocs de compétences, selon les critères de validation définis ci-dessous. Une grille de validation et un guide du jury seront fournis par les services de l'ANFA.

## Bloc de compétences : Préparation et montage du cycle

### Critères d'évaluation

- Les pièces constitutives du cycle sont contrôlées à leur réception
- Le cadre est contrôlé et préparé au montage
- Le groupe et les éléments du périphérique sont montés et réglés correctement
- La méthodologie de montage d'un cycle est adaptée
- Les contrôles garantissant la sécurité de l'utilisateur sont réalisés
- Les finitions sont réalisées conformément aux normes en vigueur
- L'intervention est réalisée de manière méthodique et organisée
- L'intervention est réalisée dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité

## Bloc de compétences : Interventions après-vente cycles

### Critères d'évaluation

- La cause du dysfonctionnement du cycle est déterminée de manière méthodique
- L'ordre de réparation est rédigé conformément aux exigences réglementaires
- L'entretien et/ou la remise en état du cycle est réalisé en fonction du diagnostic effectué
- L'entretien et/ou la remise en état du VAE est réalisé conformément aux directives reçues
- Les différents réglages sont réalisés correctement
- Les conseils apportés au client sur l'entretien du cycle sont appropriés
- L'intervention est réalisée de manière méthodique et organisée
- L'intervention est réalisée dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité



# REFERENTIEL DE FORMATION

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Mécanicien Cycles"





## CADRE DE LA FORMATION

Conformément aux accords paritaires, ce référentiel de formation est construit pour la préparation au CQP par la voie du contrat de professionnalisation. Il définit notamment les pré-requis conseillés et la durée de formation qui doit être inscrite au contrat.

Les objectifs et contenus de formation ne sont pas détaillés dans ce référentiel, ils font l'objet d'un document séparé, nommé cahier des charges de la formation.

S'agissant du cadre de la formation continue, les objectifs et contenus de formation seront déclinés par les organismes de formation à partir des compétences visées et des savoirs associés en lien avec les activités visées et en prenant en compte le niveau des candidats au début du parcours de formation.

### → Caractéristiques de la formation en contrat de professionnalisation

#### 1 - Pré-requis conseillés

Tout candidat intéressé et motivé par le métier de "Mécanicien Cycles" et ayant satisfaits aux tests réalisés par l'organisme de formation.

#### 2 - Durée de formation

<b>Durée minimale et maximale de formation (hors épreuves de certification)</b>	<b>194 heures minimum 287 heures maximum</b>
<b>Durée des épreuves de certification par candidat</b>	<b>4 h 30</b>
<b>Durée totale minimale et maximale du parcours de formation (incluant les durées des épreuves)</b>	<b>199 heures minimum 292 heures maximum</b>
<b>Modalité de la formation</b>	<b>Alternance entre l'organisme de formation et l'entreprise dont les activités correspondent aux finalités du C.Q.P.</b>



<b>PARCOURS</b>	<b>VOLUME HORAIRE PRECONISE</b>
<b>Bloc de compétences : Préparation et montage du cycle</b>	
<i>Identifier des éléments constitutifs du cycle et les éléments à assembler</i>	<b>140 heures</b>
<i>Préparer le cadre au montage, monter et régler les éléments de la direction et de la fourche</i>	
<i>Monter et régler le système de transmission, les systèmes de vitesse et les pédaliers</i>	
<i>Monter et régler le système de freinage</i>	
<i>Monter et régler les roues</i>	
<i>Monter et régler les éléments de la périphérie, les équipements, et procéder aux finitions</i>	
<b>Bloc de compétences : Interventions après-vente cycles</b>	
<i>Réaliser les opérations de maintenance sur le cycle</i>	<b>105 heures</b>
<i>Réaliser l'entretien courant et périodique du cycle</i>	
<i>Réaliser l'entretien d'un VAE</i>	
<i>Restituer le cycle et apporter des conseils sur l'entretien</i>	
Préparation à l'entretien devant le jury	<b>7 heures</b>
Régulation pédagogique	<b>35 heures</b>
Temps d'épreuves par candidat	<b>4 heures 30</b>
<b>DUREE TOTALE</b> du parcours de formation (MAXIMUM)	<b>292 heures</b>

Les durées attribuées à chacun des blocs sont précisées à titre indicatif, elles pourront être adaptées par les organismes de formation en fonction des profils des candidats (certifications déjà acquises, expérience professionnelle ou personnelle...).



## **ANNEXES**



# FICHE DU REPERTOIRE NATIONAL DES QUALIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE \*

## MÉCANICIEN CYCLES

### 1/ Dénomination de la qualification :

Mécanicien cycles

### 2/ Objet de la qualification :

Réalisation d'activités de maintenance des cycles.

### 3/ Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :

- Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et périodique des cycles.

Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies. Elles peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.

- Assemblage et réglage des cycles neufs et occasions, visant la préparation à la route.

- Réalisation d'interventions d'un premier niveau de complexité portant sur les vélos à assistance électrique (VAE, vélomoteur...).

B - Organisation et gestion de la maintenance :

B.1 - Organisation de la maintenance :

- . utilisation de la documentation technique,
- . agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage,
- . application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de la maintenance :

- . établissement de tout document d'atelier utile,
- . conseils d'utilisation à la clientèle.

### 4/ Extensions possibles dans la qualification :

- Réalisation d'interventions d'un premier niveau de complexité, portant sur les deux-roues motorisés ;
- Vente additionnelle de produits et services.

### 5/ Classement :

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 3
- Échelons majorés accessibles : 4 / 5
  - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
  - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

### 6/ Modes d'accès à la qualification :

- Soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile ou motorcycle :

- . **CAP maintenance des véhicules automobiles, option C : motocycles,**
- . CQP mécanicien cycles.

- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

### 7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale
  - . mécanicien spécialiste motocycles (fiche A.6.1),
  - . mécanicien spécialiste cycles (fiche A.6.5),
  - . conseiller technique cycle (fiche A.9.5).
- Transversale  
Voir Panorama\*



# Règles générales de certification

---

## Préambule

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le CPF a remplacé le DIF. Les actions éligibles au titre du CPF visent principalement des actions de formation certifiantes notamment le CQP.

Dans la branche des services de l'automobile, plusieurs voies d'accès permettent l'acquisition d'un CQP de la branche. Pour favoriser l'utilisation du CPF et mobiliser son financement pour obtenir un CQP, le dispositif d'accès aux CQP est rénové. Dans cette perspective, les CQP sont constitués de blocs et d'unités de compétences (appelés BC/UC).

Les unités de compétences sont les compétences visées, c'est la traduction des activités de la qualification visée.

Les blocs de compétences sont un regroupement d'unités qui fait sens et permet de comprendre le lien entre les unités de compétences au sein d'un même bloc.

## Introduction

Ces règles générales d'accès à la certification ont pour objectif de :

- viser une simplicité de mise en œuvre ;
- proposer des modalités adaptées aux modèles économiques des dispositifs : rapport qualité / coût optimisé ;
- favoriser l'attractivité des CQP ;
- veiller à la crédibilité des CQP délivrés par la branche des services de l'automobile.

## 1 Principes

- 1.1 **Le CQP est délivré par un jury paritaire (composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié et d'un formateur prioritairement extérieur à l'OF qui a organisé la formation).**
- 1.2 **Selon les voies d'accès, les modalités de formation et d'évaluation reposent sur les UC ou les BC :**
  - a. **En formation continue, la formation se déroule sur la base des UC. Pour valider une UC, il faut attester de la maîtrise des savoirs associés à l'UC.**
  - b. **En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi, la formation et la validation se déroulent sur la base des BC. Pour valider et acquérir un BC, la note obtenue doit être égale ou supérieure à 10/20.**
  - c. **En VAE, la validation (partielle ou totale) se déroule sur la base des BC.**
- 1.3 **Le jury reçoit :**
  - a. **Dans le cadre de la formation continue, tous les candidats ayant au moins obtenu 80% des UC du CQP (les 20% d'UC non obtenus ne pouvant constituer un seul et même BC).**
  - b. **En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi, tous les candidats qu'ils aient ou non acquis l'ensemble des BC.**

1.4 La validation d'un BC valide tous les UC qui le composent et réciproquement.

1.5 Les UC et BC sont acquis pendant une durée de 5 ans.

## 2 Jury CQP

Le jury complète le PV que le candidat ait validé ou non le CQP afin de garantir la traçabilité des résultats.

Le rôle du jury est d'évaluer la maîtrise du métier correspondant au CQP visé, à l'aide de l'entretien avec narration d'activité sur les compétences clefs (appréciation de la maîtrise de la finalité des principales UC du CQP). Les critères d'évaluation spécifiques sont définis dans chaque référentiel CQP.

### ***Dans le cadre de la formation continue***

Le candidat se présente pour un entretien devant le jury dès lors qu'il a obtenu au moins 80% des UC constitutives du CQP.

Les candidats ayant moins de 80% des UC ne se présentent pas devant le jury (ils n'obtiennent donc pas le CQP). Cependant, ils gardent le bénéfice des UC et BC acquis pendant une durée de 5 ans. Ils peuvent acquérir les BC ou UC manquants par la FC ou la VAE.

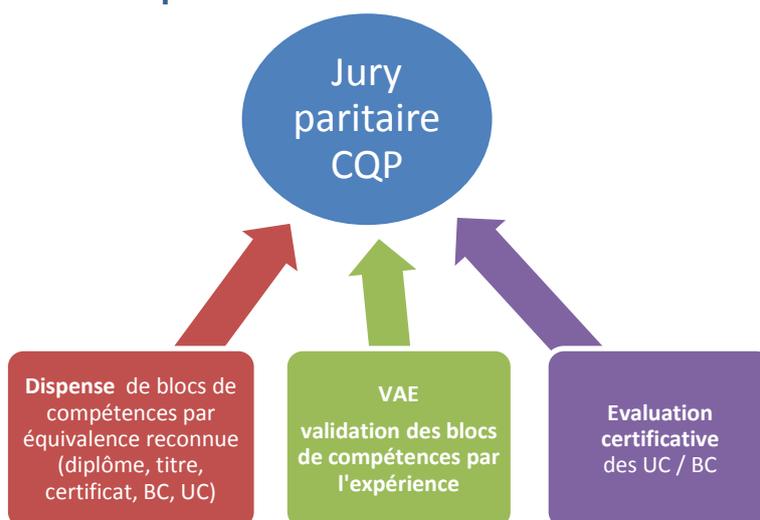
En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer une mention d'encouragements ou de félicitations.

### ***En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi***

Tous les candidats se présentent devant le jury final qu'ils aient ou non validé et acquis l'ensemble des BC constitutifs du CQP. Le jury prendra connaissance, à l'occasion de l'entretien avec narration d'activité, des pièces justifiant les blocs acquis ou non par chaque candidat. Les résultats seront compilés sur le Procès verbal.

En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer une mention d'encouragements ou de félicitations.

## 3 Modes d'accès complémentaires



La complémentarité de ces 3 modes d'accès vise à mettre en place un système global d'accès aux CQP.

### 3.1 Règle de dispense

Une dispense est un droit mais pas une obligation.

Elle s'effectue sur demande du candidat qui cherche à faire valoir ses acquis en vue d'accéder au CQP visé.

**La possession, en cours de validité, de diplôme, titre, certificat, BC et UC permet de faire reconnaître, par équivalence, des BC (et donc toutes les UC qui le constituent).**

### 3.2 VAE

La VAE est un droit individuel qui permet à toute personne justifiant d'au moins trois années d'expérience, en rapport direct avec la certification visée, d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Par conséquent, cette voie d'accès au CQP n'est pas adaptée au profil des jeunes en contrat de professionnalisation (sauf exception de parcours personnel).

La VAE peut être complémentaire d'une action de formation certifiante pour obtenir un CQP.

L'ANFA en tant que certificateur est garante de l'accès aux CQP de la branche, elle veille à l'information délivrée aux salariés souhaitant s'engager dans une VAE, gère les recevabilités et organise les jurys de validation.

Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement d'une durée maximale de 14 heures.

A l'issue d'un entretien obligatoire, s'appuyant sur le dossier de validation constitué par le candidat, l'appréciation des acquis de l'expérience par le jury permet de délivrer le CQP ou, à défaut, certains de ses BC (et donc toutes les UC qui les constituent) reconnus comme maîtrisés.

En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer, le cas échéant, une mention d'encouragements ou de félicitations.

Les BC acquis sont valables 5 ans à partir de la date de délibération du jury. En cas de validation partielle du CQP visé, le candidat peut se représenter devant le jury après un délai de 6 mois.

### 3.3 Evaluation certificative

#### 3.3.1 Dans le cadre de la formation continue : évaluation des UC

Un organisme évaluateur par filière RNQSA est habilité par l'ANFA pour concevoir et proposer l'outil d'évaluation des CQP de la filière.

Cet outil d'évaluation habilité doit permettre d'évaluer les UC des CQP de la filière RNQSA :

- En amont d'un parcours de formation, « le positionnement » a une valeur certifiante. Ce positionnement doit permettre d'établir :
  - Les UC non maîtrisées : correspondent à des besoins en formation ;
  - Les UC maîtrisées : valeur certificative de cette évaluation.
- En aval d'une action de formation certifiante, l'évaluation atteste de la maîtrise de l'UC (ou des UC) préparée au cours de cette action. Elle a valeur certificative.

**Une évaluation certificative (positionnement ou post-formation) atteste de la maîtrise des UC.**

**La validation d'une UC est valable pendant 5 ans.**

**In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.**

### **3.3.2 Dans le cadre des contrats de professionnalisation : évaluation des BC**

L'ANFA fournit aux organismes de formation habilités à mettre en œuvre les CQP en alternance, selon le mode d'évaluation de chaque BC envisagé par le référentiel :

- Une grille d'évaluation (mise en situation/ questionnaire/entretien...)

Et/ou

- Une étude de cas nationale.

Pour certains BC, et lorsque le référentiel le précise, l'organisme de formation habilité à mettre en œuvre les CQP en alternance peut être amené à produire l'exercice d'évaluation d'un BC.

**In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.**

### **3.3.3 Dans le cadre des POE : évaluation des BC**

Un organisme évaluateur par filière RNQSA est habilité par l'ANFA pour concevoir et proposer l'outil d'évaluation des CQP de la filière.

Cet outil d'évaluation habilité doit permettre d'évaluer les BC des CQP de la filière RNQSA :

- En amont d'un parcours de formation, « le positionnement » a une valeur certifiante. Ce positionnement doit permettre d'établir :
  - Les BC non maîtrisés : correspondent à des besoins en formation ;
  - Les BC maîtrisés : valeur certificative de cette évaluation.
- En aval d'une action de formation certifiante, l'évaluation atteste de la maîtrise du BC (ou des BC) préparé au cours de cette action. Elle a valeur certificative.

**Une évaluation certificative (positionnement ou post-formation) atteste de la maîtrise des BC.**

**La validation d'un BC est valable pendant 5 ans.**

**In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.**

## **4 Règles de certification énoncées dans chaque référentiel CQP**

Chaque référentiel CQP :

- renvoie aux règles générales de certification ;
- énonce les critères d'évaluation spécifiques des compétences clés appréciés au cours de l'entretien avec narration d'activité.